

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY
Place des Combattants
Tel 04 77 73 53 46**

Séance du 24 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 janvier à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/01/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, GUICHARD P, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, LA MELA P, D'AVERSA M, BONNARD R, COTTANCIN B, ALMERTO A, VIALARD JL,

Excusés avec pouvoirs, BOULHOL M (pouvoir à BARRIER J A), MARAS L (pouvoir à CHARRE Y), FONT F (pouvoir à D'AVERSA M)

Absents :

Procurations : 3

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 3

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de Séance : VIALARD JL

Délibération N° 006/2024

Objet : Saint Etienne Métropole : Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec l'éco-organisme CITEO

Lors de la séance du 21 décembre 2023, le bureau métropolitain a approuvé la signature d'une convention avec l'éco-organisme CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus. Saint Etienne Métropole a proposé de signer cette convention en qualité de coordonnateur d'un groupement constitué avec les communes volontaires de la métropole. En effet, les actions visant à prévenir et à gérer ces déchets relèvent d'une compétence partagés entre les communes, qui assurent les missions de propreté de l'espace public, et la métropole, qui prend en charge le transport et le traitement des déchets ramassés.

Cette convention a pour but de préciser les actions mises en œuvre sur le territoire pour réduire et prendre en charge les déchets abandonnés diffus et de fixer en parallèle le versement d'un soutien financier par CITEO aux collectivités compétentes, compris entre 0.9 et 4.3€ par habitant et par an, pour contribuer à ces actions.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le principe de participer au gouvernement constitué de SEM, mandataire, et des communes volontaires, pour établir avec CITEO une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

-autorise Mr le Maire à signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Le secrétaire
Jean-Luc VIALARD



Publié sur le site
internet le
30/01/2024 par
Béatrice Gouy
Secrétaire
générale



Farnay, le 25 janvier 2024

Le Maire
Jean-Alain BARRIER